

Nombre de membres en exercice: 11	Séance du 10 avril 2017
Présents : 9	L'an deux mille dix-sept et le dix avril l'assemblée régulièrement convoquée le 10 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de
Votants: 10	Sont présents: Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Nicole COTILLARD, Camille DARVILLE, Thierry ORIGNE, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT
	Représentés: Franck CARPENTIER par Benoit OUDIN
	Excuses:
	Absents: Olivier BRIDOU
	Secrétaire de séance: Camille DARVILLE

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2017 - DE 2017 008

Le procès verbal de la séance du 08 février 2017 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2016 - DE 2017 009

Monsieur OUDIN, Maire donne la parole à Madame VERHUST, 1ERE adjointe. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 729.42		92 210.06		116 939.48
Opérations exercice	31 839.07	25 870.17	124 347.35	136 985.03	156 186.42	162 855.20
Total	31 839.07	50 599.59	124 347.35	229 195.09	156 186.42	279 794.68
Résultat de clôture		18 760.52		104 847.74		123 608.26
Restes à réaliser	3 717.60	1 549.00			3 717.60	1 549.00
Total cumulé	3 717.60	20 309.52		104 847.74	3 717.60	125 157.26
Résultat définitif		16 591.92		104 847.74		121 439.66

Monsieur OUDIN ayant quitté la salle, Madame VERHUST demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 conforme au Compte de Gestion dressé par Madame WIMETZ, receveur municipal.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2016 - DE 2017 010

Le Conseil Municipal

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016

-statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	92 210.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	12 637.68
Résultat cumulé au 31/12/2016	104 847.74
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	104 847.74
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	30 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	74 847.74
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Objet: PROPOSITION DU TAUX DES 3 TAXES - DE 2017 011

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2017 des taxes d'habitation et foncières.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'augmenter les taux, à savoir :

Taxe d'habitation	6.41 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11.96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.01 %

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Objet: SUBVENTIONS 2017 - DE 2017 012

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2017 :
- Coopérative de l'école de Chevrainvilliers 400 €uros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10

Objet: BUDGET PRIMITIF 2017 - DE 2017 013

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2017.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2017 comme suit :

- section de fonctionnement :	202 712.74	€uros
- section d'investissement :	62 044.92	€uros

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait possible de bénéficier du Fonds d'Équipement Rural du Département pour restaurer la toiture de l'Église. Le Conseil Municipal demande au Maire de faire établir différents devis ;

- L'éclairage public sera allumé à partir de 6h00 le matin et sera totalement coupé du 1er mai au 1er septembre ;

- Les jeux pour enfants seront installés à Verteau cette semaine ;

- Monsieur le Maire est en attente de devis pour la création d'un point lumineux entre le 35 et le 37 rue du Gâtinais.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25

Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 11 avril 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884

Le Maire
Benoit OUDIN

